

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRIENNE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET
TECHNIQUE » en abrégé « I.M.A.T »

Siège Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-BOUET
quartier Jean Folly, villa rouge, non loin du terminus
wôrô-wôrô, Lot 121, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Avr 2023, et enregistrés au CEPICI le 11 Avril 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRIENNE DE MATERIEL
INDUSTRIEL ET TECHNIQUE » en abrégé « I.M.A.T »

Objet : La société a pour objet, directement et indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

FOURNITURE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET
LOCALTION DE TOUT MATERIEL,
INDUSTRIEL ET TECHNIQUE,
IMPRIMERIE,
IMPORT / EXPORT,
ELECTRICITE ET FROID INDUSTRIEL,
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS,
SECURITE INCENDIE,
PRESTATIONS DIVERSES. Et pour la réalisation de
l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-BOUET
quartier Jean Folly, villa rouge, non loin du terminus
wôrô-wôrô, Lot 121, Ilot ND

Dirigeant(s) M KOUAKOU KOUASSI FELICIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04460 du 25/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°31363/GTCA/RC/2023 du 25/04/2023

